

80. Une liste des actionnaires actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement. (*Documents de la session, No. 105.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements et déboursés des garde-pêche et gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$12,000 ; *Québec*, \$12,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, y compris l'inspecteur et son aide, \$15,000 ; *Nouveau-Brunswick*, y compris l'inspecteur, \$10,500 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$1,800 ; *Manitoba*, \$200 ; *Colombie-Britannique*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des établissements de pisciculture, passes-migra-toires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Toronto*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant des tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine et des Emigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Montréal*, \$3,000 ; autres ports de *Québec*, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital de *St. Catherine*, *Ontario*, \$500 ; Hôpital de *Kingston*, *Ontario*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Halifax*, \$3,500 ; autres ports de la *Nouvelle-Ecosse*, \$11,250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital, *St. Jean*, \$4,000 ; autres ports du *Nouveau-Brunswick*, \$7,750 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.